



**COMPTE RENDU**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 31 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept, le trente et un mars, à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de NOISEAU sous la présidence de Monsieur Yvan FEMEL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Yvan FEMEL, Maire ;

Monsieur Michel ROMEUF, Madame Marie-Christine DORMOY, Monsieur Emmanuel GACHET, Monsieur Denis COUVRECHEL, Madame Caroline DOS SANTOS, Monsieur Ismaël GENET, Adjoint au Maire.

Madame Isabelle JEAN-BAPTISTE, Madame Evelyne DA FONSECA, Madame Hélène CHAKEL, Madame Marie-Hélène ESCUDIÈRE, Madame Nathalie JACQUIN, Madame Katia GENET-VECCHIES, Monsieur Oumar Taliby KABA, Monsieur Robert COLLIN, Monsieur Loïc MALEK-GHASSEMI, Monsieur Fabien VALERA, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT ABSENTS :**

Madame Aurore PERIN (procuration à Monsieur Emmanuel GACHET), Madame Isabelle THIERRY, (procuration à Madame Caroline DOS SANTOS), Monsieur Jérôme LECLERC (procuration à Monsieur Yvan FEMEL), Monsieur Bernard de LAPEYRIÈRE (procuration à Madame Marie-Hélène ESCUDIÈRE), Monsieur Jean-Marie LARIVE (procuration à Madame Marie-Christine DORMOY), Monsieur Yves RIBEYRON (procuration à Madame Evelyne DA FONSECA), Monsieur Gilbert COQUILLET (procuration à Michel ROMEUF), Monsieur Landry GAULT (procuration à Madame Isabelle JEAN-BAPTISTE), Monsieur Pascal BAUDET (procuration à Monsieur Ismaël GENET), Madame Sandra ABITEBOUL, absents excusés.

**SECRETAIRE :**

Madame Hélène CHAKEL

---

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux s'ils ont des remarques concernant le compte-rendu du conseil municipal du 21 février 2017.

***Monsieur Robert COLLIN demande ce qui a été fait concernant l'arbre dangereux signalé lors du précédent conseil. Monsieur le Maire lui répond que sa demande sera prise en compte lors de la prochaine campagne d'élagage.***

***Le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.***



## I. DELIBERATIONS

*Monsieur Michel ROMEUF fait une présentation détaillée des différents éléments du budget 2017 qui sont mentionnés dans les différentes délibérations à venir.*

*A l'issue de cette présentation, Monsieur Oumar Taliby KABA pose différentes questions concernant certains chiffres du budget, auxquelles Monsieur Romeuf apportera les précisions suivantes :*

- *Forte diminution des recettes exceptionnelles (chap 77) : cela s'explique par la réalisation en 2016 d'une vente de terrain. Pour 2017, la vente du terrain de la Poste est prévue mais ne peut pas être inscrite au budget tant que la vente n'est pas réalisée.*
- *Augmentation du chapitre « Atténuation de produits » en dépenses de fonctionnement : il s'agit d'une provision intégrant une augmentation du FPIC et du prélèvement au titre de la loi SRU, qui sanctionne le manque de logements sociaux sur la commune.*
- *Augmentation de 13,5% de l'article 64131 « Rémunération du personnel titulaire : cela comprend notamment les évolutions de carrière des agents ainsi que la création d'une police municipale mutualisée avec Ormesson.*

### 1. Délibération n°2017.12 : OBJET : AFFECTATION ANTICIPÉE DU RESULTAT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2016

Les résultats de l'exercice 2016 présentés ci-dessous ont été vérifiés et acceptés par Madame le Trésorier Principal.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat en section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement et assurer l'équilibre réel du budget. Pour rappel, les restes à réaliser sont automatiquement inscrits en recettes et en dépenses dans le budget primitif de 2017.

Ce résultat peut être affecté par anticipation avant constatation définitive des résultats qui doit avoir lieu lors du vote du compte de gestion et du compte administratif. Pour cela, il est nécessaire de faire approuver ces résultats provisoires par le comptable public et de prendre une délibération d'affectation anticipée des résultats.

**Le Conseil Municipal,  
Où le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré**

- **CONSTATE** les résultats de clôture provisoires de l'exercice 2016 suivants :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Recettes de l'exercice 2016 (A)	5.648.430,24 €	1.128.673,79 €	6.777.104,03 €
Dépenses de l'exercice 2016 (B)	5.513.273,07 €	700.302,19 €	6.213.575,26 €
<b>Résultat de l'exercice 2016 (C=A-B)</b>	<b>135.157,17 €</b>	<b>428.371,60 €</b>	<b>563.528,77 €</b>
Résultats de 2015 reportés sur l'exercice 2016 (D)	150 072,93 €	31 964,65 €	182.037,58 €
<b>Résultat de clôture 2016 à affecter (F=C+D)</b>	<b>285.230,10 €</b>	<b>460.336,25 €</b>	<b>745.566,35 €</b>
Recettes 2016 restant à réaliser (G)		61.550,00 €	61.550,00 €

Dépenses 2016 restant à réaliser (H)		83.841,00 €	83.841,00 €
<b>Solde 2016 des restes à réaliser (I=G-H)</b>		<b>-22.291,00 €</b>	<b>-22.291,00 €</b>
<i>Excédent net de financement de la section d'investissement pour 2017 (F+I)</i>		438.045,25 €	

- **d'affecter** par anticipation le résultat de clôture de l'exercice 2016 au Budget Principal 2017 comme suit :

- l'excédent de fonctionnement de 285.230,10 € en recettes de fonctionnement 2017 au compte 002
- l'excédent d'investissement de 460.336,25 € en recettes d'investissement 2017 au compte 001

**Adoptée à la majorité, par 22 voix pour et 4 contre (Monsieur Oumar Taliby KABA, Monsieur Robert COLLIN, Monsieur Loïc MALEK GHASSEMI, Monsieur Fabien VALERA).**

## **2. Délibération n° 2017.13 : OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2017**

Fondé sur la base du Débat d'Orientation Budgétaire, le projet soumis à approbation reprend par anticipation (avant le vote du compte administratif) les résultats de l'exercice 2016 et les opérations prévues sur l'exercice 2017. Le débat d'orientation budgétaire, a souligné les grands axes du budget primitif 2017 qui est construit et élaboré conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes. La commune détaille le budget par nature de dépenses et de recettes, croisé d'une présentation fonctionnelle. Le budget de la commune est réputé voté par chapitre que ce soit en section de fonctionnement ou d'investissement, à l'exception des crédits de subventions obligatoirement spécialisés.

1.488.619,60 € sont budgétés pour les nouvelles opérations 2017 (travaux, achats de matériels et études). Cela comprend notamment les travaux pour le futur RAM, les nouveaux aménagements du stade Pierre Grisard, la sécurisation des accès aux deux écoles de Noiseau, la réfection totale de la toiture de l'école Albert Camus et des travaux de mise aux normes d'accessibilité.

La commune devrait rembourser 307.230,36 € du capital de sa dette en 2017.

**Le Conseil Municipal,  
Où le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré**

- **ADOpte** le budget primitif de la Ville pour l'année 2017, lequel s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :  
- **Budget ville 7 654 904,48 euros qui se décompose comme suit :**

- 5 759 279,31 euros pour la section de fonctionnement
- 1 895 625,17 euros pour la section investissement

**Adoptée à la majorité, par 22 voix pour et 4 contre (Monsieur Oumar Taliby KABA, Monsieur Robert COLLIN, Monsieur Loïc MALEK GHASSEMI, Monsieur Fabien VALERA).**

## **3. Délibération n° 2017.14 : OBJET : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2017**

Devant les menaces diverses sans cesse grandissantes en matière de sécurité publique, devant la montée en puissance des incivilités et du non-respect des règles élémentaires de vie en société, nous sommes collectivement en droit de nous interroger sur les moyens que nous pouvons mettre en œuvre pour améliorer la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques dans notre commune.

Créer une véritable police municipale qui puisse être présente sur le terrain tous les jours de l'année et parfois même la nuit, a un coût financier que notre commune n'est pas en mesure de supporter seule.

C'est pourquoi, avec l'accord de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et de Madame le Maire d'Ormesson, nous avons décidé de lancer cette année le projet de mutualisation de nos moyens de Police ( un agent existant + un agent en cours de recrutement ainsi qu'un véhicule ) avec ceux de la ville d'Ormesson ( 6 agents et 2 véhicules ) afin de pouvoir disposer d'une véritable police municipale de proximité, avec des effectifs plus importants lui permettant d'intervenir efficacement sur notre territoire.

Les principales missions envisagées pour cette Police Municipale unifiée sont les suivantes :

- La prévention en veillant particulièrement au respect de la sécurité, de la salubrité et de la tranquillité publique,
- La proximité en apportant aide et assistance envers les administrés,
- La mise en application des arrêtés municipaux,
- Le relevé des infractions au stationnement, au code de la route ainsi que le dépistage de l'alcoolémie et des stupéfiants,
- La surveillance et la régulation, si nécessaire, de la circulation routière,
- Les interventions de sécurité sur le terrain, au besoin, en coordination avec les autorités de Police Nationale,
- La réalisation de missions administratives telles que l'élaboration de constats, la gestion des objets trouvés, la gestion des chiens dangereux.

La mise en œuvre de cette mutualisation, qui constitue une avancée très significative en matière de prévention et de sécurité pour tous les habitants de notre commune, va bien évidemment avoir un coût pour la ville de Noisieu.

Le budget global de fonctionnement de cette « Police Mutualisée » est estimé à près de 450.000 € / an dont environ 1/3, soit 150 .000 € / an sera à la charge de la ville de Noisieu (personnel compris).

Le projet de convention est en discussion avec la ville d'Ormesson et sera soumis à l'approbation des Conseillers municipaux de chaque commune pour une mise en œuvre prévue au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2017.

Aussi, pour permettre la création de cette Police Municipale mutualisée, il est proposé au Conseil Municipal une augmentation moyenne de 3,5% et de fixer les taux d'imposition pour l'année 2017.

***Monsieur le Maire précise que la création d'une police municipale s'impose avec la révision actuelle de la carte des commissariats du Val-de-Marne, qui va entraîner la disparition de la moitié des commissariats du département. Le commissariat de Chennevières va être supprimé et Noisieu sera rattaché au commissariat de Champigny, avec de nombreuses autres communes. Il devient donc d'autant plus urgent de se doter d'une police municipale qui sera à même d'intervenir plus rapidement.***

***Monsieur Robert COLLIN demande si cette création de police municipale est provisoire à titre d'essai ou sera définitive. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'un choix définitif. La convention avec la commune***

*d'Ormesson pourra, comme toute convention, être dénoncée, mais l'embauche du personnel se fera avec la même répartition 2/3 Ormesson 1/3 Noiseau et en cas de fin de la convention, chaque commune récupérera son personnel.*

**Le Conseil Municipal,  
Ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré**

- **FIXE** pour l'année 2017 les taux d'imposition des trois taxes directes locales comme suit :

<b>Taxes</b>	<b>Taux 2016</b>	<b>Taux 2017 proposés</b>
Taxe d'habitation	21,68%	<b>22,44%</b>
Foncier bâti	19,71%	<b>20,40%</b>
Foncier non bâti	123,59%	<b>127,92%</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

- **DIT** que le Monsieur le Maire et le Receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à la majorité, par 22 voix pour et 4 contre (Monsieur Oumar Taliby KABA, Monsieur Robert COLLIN, Monsieur Loïc MALEK GHASSEMI, Monsieur Fabien VALERA).**

#### **4. Délibération n° 2017.15 : OBJET : SUBVENTIONS 2017 AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS ET AUX ASSOCIATIONS**

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions communales 2017 aux établissements publics communaux et aux associations.

**Le Conseil Municipal,  
Ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré**

- **DECIDE** d'attribuer pour l'année 2017 une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale de Noiseau de 110.000 € (compte 657362)
- **DECIDE** d'attribuer pour l'année 2017 une subvention de fonctionnement à la Caisse des écoles de Noiseau de 130.000 € (compte 657361)
- **DECIDE** d'attribuer pour l'année 2017, les subventions de fonctionnement aux associations (compte 6574), comme suit :

<b>- 6574 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2016)</b>	<b>Proposition du Maire Budget 2017</b>
<b>Associations et activités rattachées à l'Office Municipal de la Culture et des Loisirs</b>	<b>4 150 €</b>	<b>5 750 €</b>
Club Léo Lagrange	1 700 €	3000 €
Ensemble Vocal et Musical de Noiseau	700 €	1000 €
Indépendance Style	-	-
Danse Music et Cie	-	-
Théâtre de la Bougie	200 €	400 €
Let's go club	300 €	-
Atelier 10bis	650 €	700 €
Epreuves d'Artistes	600 €	650 €
<b>Associations et activités rattachées à l'Office Municipal des Sports</b>	<b>8 150 €</b>	<b>3 700 €</b>
Nautique Club Noiséen (NCN)	350 €	500 €
Société Sportive de Noiseau (SSN)	6 500 €	(*)
Tennis Club de Noiseau	1 000 €	2 000 €
Kick Boxing Noiseau	300 €	1 000 €
Izz Danse Ta Vie (Zumba)	-	-
The Fairies' Twirl (Twirling bâton)	-	200 €
<b>Autres Associations noiséennes</b>	<b>210 €</b>	<b>310 €</b>
C.N.P.I. Noiseau	30 €	30 €
C.N.P.I. Collège du Parc	30 €	30 €
FNACA Noiseau	150 €	150 €
Fondation Favier	-	100 €
<b>Sous-Total Associations Noiséennes</b>	<b>12 510 €</b>	<b>9 760 €</b>

<b>Autres Associations et organismes divers</b>		
Foyer C.E.S. du Parc	150 €	150 €
Association Sportive du Collège du Parc	150 €	150 €
F.C.P.E. Christophe Colomb	30 €	30 €
Secours Catholique	150 €	150 €
Association de Prévention, Soins et Insertion (APSI)	50 €	100 €
Restaurants du Coeur	150 €	100 €
Ligue contre le Cancer	50 €	50 €
UNAFAM - Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques	70 €	70 €
Association des Paralysés de France (APF)	150 €	150 €
Association France Alzheimer - Val-de-Marne	100 €	100 €
AFM - Téléthon	150 €	150 €
Croix-Rouge Française	100 €	100 €
Fédération des Délégués Départementaux de l'Education Nationale	50 €	50 €

Entre Marne et Brie (Association de parents d'enfants handicapés)	80 €	-
Association Val de Marnaise de Parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis	-	80 €
Maison de retraite Cité verte de Sucy en Brie	50 €	-
Amicale du commissariat de Police de Chennevières	50 €	-
Orphelinat Mutualiste de la Police (Orphéopolis)	30 €	-
Prévention routière	50 €	50 €
Arc Boisé	2 000 €	2 000 €
<b>Sous-Total Autres Associations et organismes divers</b>	<b>3 610 €</b>	<b>3 480 €</b>
<b>TOTAL Subventions aux Associations</b>	<b>16 550 €</b>	<b>13 240 €</b>

(\* ) La demande de l'association Société Sportive de Noisneau (SSN) est en cours d'instruction et sera étudiée lors d'un prochain conseil.

Pour mémoire, le CCAS et la Caisse des Ecoles ont bénéficié d'une avance de subvention 2017 d'un montant respectivement de 50.000 € et de 40.000 € votée lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2016.

- **DIT** que ces dépenses sont inscrites au budget de l'exercice 2017 voté ce jour, en section de fonctionnement respectivement aux articles budgétaires 657361 pour le CCAS, 657362 pour la caisse des écoles et 6574 pour les associations de droit privé.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **5. Délibération n° 2017.16 : OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DU DEPARTEMENT POUR LA PARTICIPATION AUX JEUX DU VAL-DE-MARNE 2016**

Comme chaque année, la commune participe aux Jeux du Val de Marne, organisés par le Conseil Départemental du Val-de-Marne. La commune est également accompagnée dans sa démarche par des associations sportives Noiséennes.

En 2016, la commune a reçu une subvention de 500 € pour ses différentes activités dans le cadre des Jeux du Val-de-Marne qui se sont déroulés du 3 au 19 juin 2016. Aussi, considérant l'implication du Tennis Club de Noisneau dans cette manifestation, la seule association noiséenne ayant participé, il est proposé de leur reverser la totalité de cette subvention, soit 500 €.

**Le Conseil Municipal,  
Ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré**

- **DECIDE** de reverser comme suit la subvention versée par le Département à l'occasion des Jeux du Val de Marne 2016 :

<b>Associations Noiséennes</b>	<b>Montant</b>
Tennis Club de Noisneau	500,00 Euros

**Adoptée à l'unanimité.**

**6. Délibération n° 2017.17 : OBJET : DEMANDE DE DOTATION D'ACTION PARLEMENTAIRE AUPRES DE MME CATHERINE PROCACCIA ET DE MR CHRISTIAN CAMBON, SENATEURS DU VAL-DE-MARNE POUR L'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE PETANQUE**

La commune de Noiseau ne dispose pas aujourd'hui de terrains susceptibles d'accueillir une association de pétanque. De nombreux noiséens exercent aujourd'hui ce sport dans les communes voisines et il existe une demande pour créer une telle association sur Noiseau.

Aussi, un projet d'aménagement d'un terrain de pétanque comprenant 6 pistes sur l'Espace festif du stade Jean Debouzy a été préparé, avec l'aménagement d'un espace de stockage à proximité. Ce terrain serait aux normes requises pour pouvoir organiser des compétitions nationales.

Pour réaliser cet investissement, Mr le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention par l'intermédiaire de la Dotation d'Action Parlementaire auprès de Mme Catherine PROCACCIA et de Mr Christian CAMBON, sénateurs du Val-de-Marne. Le coût de ce projet est estimé à 29 000 euros HT. La subvention attendue serait de 11.000 euros.

**Le Conseil Municipal,  
Ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré**

- **DECIDE** d'aménager un terrain de pétanque comprenant 6 pistes sur le stade Jean Debouzy pour un coût estimé à 29.000 euros HT ;
- **AUTORISE** Mr le Maire à solliciter toutes les subventions possibles pour la réalisation de ce projet ;
- **DECIDE** de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Action Parlementaire auprès de Mme Catherine PROCACCIA et de Mr Christian CAMBON, sénateurs du Val-de-Marne ;
- **ADOpte** le dossier de demande de subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la demande et au mandatement de cette subvention.

***Adoptée à l'unanimité.***

**7. Délibération n° 2017.18 : OBJET : Cession de la parcelle AI 62 – Rue Pasteur à Noiseau**

La commune de Noiseau est propriétaire de la parcelle AI 62, sur laquelle est actuellement construit le bâtiment de l'ancien bureau de Poste ainsi que l'ancien chapiteau du marché.

Cette parcelle de 3.356 m<sup>2</sup>, située au cœur de la ville, est aujourd'hui sous exploitée. Suite au départ de La Poste et pour répondre aux objectifs fixés par l'Etat concernant la construction de logements, la commune doit aujourd'hui réhabiliter ce secteur.

Suite à la réunion publique du jeudi 23 mars 2017, Il est donc proposé au conseil municipal de céder cette parcelle afin de construire deux petits immeubles résidentiels d'environ 43 logements dont 13 logements sociaux. Ce projet permettrait également d'intégrer une maison médicale afin de développer l'offre de soins sur la commune.



Après estimation par les services des Domaines, une proposition de cession de ce terrain pour la somme de 950.000 € a été faite et acceptée par le Groupe ATLAND, promoteur immobilier du projet.

*Monsieur Oumar Taliby KABA regrette que ce projet n'ait pas été présenté en conseil municipal avant la réunion publique. Monsieur Emmanuel GACHET lui indique que ce projet a été présenté à la majorité et avait été évoqué en commission PLU, notamment concernant le règlement de la zone, mais il n'y a pas eu de présentation précise.*

*Monsieur Emmanuel GACHET indique que la seule obligation de présentation en conseil municipal concerne la vente de la parcelle, ce qui est l'objet de la présente délibération, mais il n'y a pas de vote à avoir sur la nature du projet.*

Le Conseil Municipal,  
Où le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré

- **AUTORISE** la cession du terrain sis rue Pasteur à Noiseau, cadastré AI 62 au prix de 950 000 € au Groupe « ATLAND », domicilié 10, avenue Georges V à 75008 PARIS.
- **AUTORISE** le Maire, à défaut l'un de ses adjoints délégués, à signer tous les documents et actes y afférents,
- **DIT** que les éventuels frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur

*Adoptée à la majorité, par 22 voix pour et 4 contre (Monsieur Oumar Taliby KABA, Monsieur Robert COLLIN, Monsieur Loïc MALEK GHASSEMI, Monsieur Fabien VALERA).*

## **II. QUESTIONS DIVERSES**

*1°) Monsieur le Maire indique que le terrain multisports est en cours de finition et une inauguration officielle devrait être faite fin avril. Un règlement d'utilisation du site permettra de préciser les créneaux attribués à chacun.*

*2°) Monsieur Oumar Taliby KABA s'étonne de ne pas avoir vu le nouveau conseiller municipal Mr Baudet depuis sa nomination. Monsieur le Maire lui répond que ce dernier n'a pu venir aux précédents conseils pour des raisons personnelles mais il devrait être présent prochainement.*

*3°) Monsieur Oumar Taliby KABA indique qu'il y a un trou en formation sur la coulée verte, face au numéro 26. Monsieur Emmanuel GACHET lui répond qu'une intervention sera lancée pour le rebouchage.*

*4°) Monsieur Loïc MALEK GHASSEMI signale que la rue Léonard de Vinci n'est jamais nettoyée et qu'un certain nombre de regards sont bouchés. Il s'interroge également que le projet de centre médical. Monsieur le Maire lui répond qu'une partie du rez-de-chaussée du projet immobilier sur le terrain de l'ancien bureau de poste est réservé au futur médical. Selon les besoins, la surface ira de 250 à 350 m<sup>2</sup>.*

*Monsieur le Maire ajoute qu'en ce qui concerne le nettoyage des rues de Noiseau, une demande a été faite au Territoire pour le passage d'une balayeuse avec des agents de voirie tous les 2 mois, en complément de l'action des agents municipaux.*

*5°) Monsieur Fabien VALERA s'interroge sur les problèmes de stationnement avec le futur immeuble et sur le centre-ville en général. Il prend l'exemple de la rue Sadi Carnot qui est aujourd'hui très problématique. Monsieur le Maire lui répond qu'un parking souterrain est prévu pour les occupants du futur immeuble. Il y aura également quelques places en surface.*

*En ce qui concerne la rue Sadi Carnot, des barrières ont été posées sur le trottoir le long de la station-service pour empêcher le stationnement dangereux. Dès que la police municipale sera mise en place elle pourra intervenir sur les incivilités en matière de stationnement, avec des contraventions pouvant aller jusqu'à 135 €. Le principal problème aujourd'hui est que la plupart des parkings souterrains sont très peu occupés. Il faudrait que les bailleurs sociaux réduisent les loyers de ces places pour inciter les gens à en louer. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, une réforme sur le stationnement va permettre d'étendre les pouvoirs du Maire en la matière et la mise en place de règlements de stationnement.*

*6°) Monsieur Robert COLLIN demande des informations sur la réunion des personnes publiques associées du 22 mars dernier, concernant l'élaboration du PLU. Monsieur Emmanuel GACHET lui répond que cette réunion comprenait des représentants des communes voisines, du Département, de la Région, de différents organismes d'états et consulaires ainsi que les agriculteurs de Noiseau. Le but n'était pas de prendre des décisions mais de faire des commentaires sur le projet présenté. Il y avait peu de monde présent. Aucune remarque n'a porté sur le règlement mais plutôt sur les 2 zones d'extension. Concernant le secteur France Telecom, le projet n'est pas encore avancé selon eux et concernant le projet d'extension du village, il faudrait pouvoir mieux distinguer la partie réservée à l'habitat de celle réservée aux équipements publics et espaces verts.*

*Le bureau d'étude va faire des propositions pour intégrer ces remarques.*

*7°) Monsieur Loïc MALEK GHASSEMI demande des informations sur le projet d'aménagement du secteur France Telecom. Monsieur le Maire lui rappelle que la commune avait postulé l'année dernière à l'appel à projets « Inventons la Métropole » mais le projet n'avait pu être retenu car il n'y avait pas encore de maîtrise foncière de l'ensemble de la zone. La zone est en cours d'acquisition par le SAF 94 mais il y a des difficultés concernant les zones exploitées par les agriculteurs qui font valoir leur droit de priorité.*

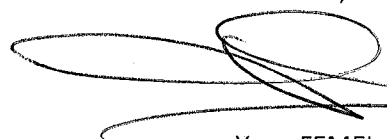
*Le projet concerne uniquement du développement économique, il n'est pas prévu d'habitations ou de zone commerciale.*

*5°) Monsieur Fabien VALERA demande ce qui est fait suite à la suppression du distributeur automatique de billets de la Poste. Monsieur le Maire lui répond que d'autres solutions sont actuellement recherchées avec d'autres banques, mais c'est un équipement difficile à rentabiliser pour les banques.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22h45.

A Noiseau, le 04 avril 2017,

Le Maire,



Yvan FEMEL.

